

# Retraites d'hier et d'aujourd'hui : même équation, nouveaux paramètres

**Didier Blanchet**

DANS **POPULATION** 2016/2 Vol. 71 , PAGES 345 À 348

ÉDITIONS **INED ÉDITIONS**

ISSN 0032-4663

ISBN 9782733210666

DOI 10.3917/popu.1602.0345

Date de mise en ligne : 23/09/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-population-2016-2-page-345?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Ined Éditions.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Didier BLANCHET\*

---

## RETRAITES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI : MÊME ÉQUATION, NOUVEAUX PARAMÈTRES

Une caractéristique de la question des retraites est la grande simplicité de l'équation comptable qui la sous-tend, celle qui décrit l'arbitrage entre trois paramètres : l'âge de la retraite, le taux de cotisation et le niveau de vie relatif des retraités.

Le texte publié en 1946 par Paul Vincent n'a pas vieilli sur ce point, les termes qu'il emploie pour décrire cette équation pourraient se retrouver presque tels quels dans n'importe quelle publication contemporaine. Assez actuel reste aussi l'argumentaire utilisé pour écarter le retour massif à la capitalisation. Il se concentre certes sur une forme particulière de ce système : des placements à rendement nominal fixe directement exposés au risque d'inflation. Ce dont on débattrait aujourd'hui serait plutôt la performance des marchés d'actions, leur apport éventuel au financement de l'économie, contrebalancé par les autres formes de risques qu'ils font porter sur les assurés. Mais l'idée que les retraites sont nécessairement prélevées sur la richesse créée par les actifs reste valable au premier ordre. Elle a été beaucoup utilisée au plus fort du débat répartition-capitalisation, dans les années 1990.

Restons-en donc au « triangle » de la répartition. Parmi ses trois termes, il exclut la hausse des cotisations, pour des raisons qu'on devine facilement. L'économie française de 1946 est une économie de rareté, la priorité est à la reconstruction et à la minimisation de la charge qui pèse sur les actifs. Excluant la hausse des cotisations, Paul Vincent n'envisage pas pour autant qu'on laisse dériver à la baisse le niveau de vie relatif des retraités : le maximum doit au contraire être fait pour résister à cette ligne de plus grande pente. Il plaide ainsi pour la troisième solution – celle qui lui semble la moins injuste –, la hausse de l'âge de la retraite, mais il propose de la combiner à une politique démographique permettant d'en limiter l'ampleur, voire même à la rendre totalement superflue à long terme. Cette politique démographique comporte deux volets : d'une part un niveau de fécondité plus élevé dont les effets sur le nombre d'actifs restaureraient l'équilibre des retraites à long terme ; d'autre part, dans l'attente, une politique migratoire ciblée visant à combler les accidents

---

\* Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

de la structure par âge de 1946, à savoir essentiellement le déficit des naissances de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale.

Quel regard porter sur ces préconisations avec 70 ans de recul ? L'aspect le plus daté est la présentation qui est faite du phénomène de vieillissement. Celui que Paul Vincent diagnostique et redoute est presque exclusivement un vieillissement « par le bas », dû au défaut de renouvellement des générations. Ce phénomène n'a certes pas disparu : il demeure une composante importante du vieillissement total dans un certain nombre de pays, et ce sont autant de pays où le renforcement de la politique familiale ou un recours accru à la migration sont des options à prendre en compte. Mais, dans le cas français, l'essentiel du problème n'est pas de cette nature. Le vieillissement y est un vieillissement « par le haut » dont la cause première est l'allongement de la durée de vie. Les politiques familiale ou migratoire ne peuvent y apporter que des solutions transitoires, sauf à accepter une fuite en avant irréaliste dans une croissance démographique perpétuelle. La lecture qu'on fait aujourd'hui des effets du baby-boom illustre bien ce changement de perspective. Le baby-boom a sans aucun doute joué le rôle facilitateur que Paul Vincent attendait d'une remontée de la fécondité, mais ceci ne pouvait avoir qu'un temps. Il fait maintenant figure de longue parenthèse non reproductible dont il s'agit de gérer la fermeture : après avoir aidé au financement des retraites, les baby-boomers viennent le rendre plus difficile – les générations nombreuses atteignant l'âge de la retraite –. Ce juste retour des choses constitue une part importante des problèmes qui se poseront d'ici 2035-2040.

La donne démographique a ainsi considérablement évolué. Le vieillissement est perçu bien plus positivement qu'il ne l'était à l'époque puisqu'il est associé à une bonne nouvelle, la hausse de l'espérance de vie : il y a longtemps qu'on ne parle plus de « vieillards » pour qualifier les plus de 60 ans, l'expression apparaît même choquante. Mais ce vieillissement est aussi bien plus marqué et irréversible que celui auquel s'intéresse l'article. Paul Vincent évaluait à seulement deux ans la hausse de l'âge de retraite qui aurait été nécessaire pour en contrecarrer les effets à l'horizon 1975. Elle était très modérée, et la croissance des Trente Glorieuses a facilement permis d'emprunter un chemin exactement inverse, en donnant de quoi financer des retraites à la fois plus précoces, plus longues et plus élevées. Que donne aujourd'hui le même calcul réédité à partir des dernières projections de l'Insee ? Le rapport des 60 ans et plus aux 20-59 ans était de 40 % en 2007. Pour obtenir le même rapport, c'est à 68 ans qu'il faudrait augmenter l'âge seuil en 2040, et 69 ans en 2060, selon l'hypothèse médiane de ces projections. L'ordre de grandeur a donc bien changé et, vu son ampleur, il semble hors de portée de faire de l'âge de la retraite l'instrument unique de l'ajustement.

Quel levier supplémentaire faut-il alors privilégier ? On sait qu'on peut se dispenser de nouvelles augmentations de cotisations si on accepte, à terme, un décrochement d'à peu près 20 % du pouvoir d'achat relatif des retraités, en

sus du retour à des âges de liquidation proches de 65 ans. C'est ce que devraient produire les réformes de retraite passées, sous l'hypothèse de croissance économique médiane des projections du Conseil d'orientation des retraites. Le mécanisme principal de cette baisse est l'indexation sur les prix d'un certain nombre de paramètres du système : revalorisation, sur les prix, des salaires passés qui sont pris en compte dans le calcul de la première pension, puis indexation sur les prix plutôt que sur les salaires, des pensions en cours de service. On voit que cette politique intègre bien la nécessité de protéger les retraites contre le risque d'inflation, en revanche, elle les prive d'une partie des bénéfices de la croissance des revenus réels.

Ce reflux du niveau de vie relatif des retraités que Paul Vincent souhaitait éviter sera-t-il plus facile à supporter dans une société dont le niveau de vie moyen n'a plus aucune commune mesure avec celui de l'après-guerre et où les retraités vivent actuellement avec, en moyenne, un pouvoir d'achat à peu près égal à celui des actifs ? Ou faut-il éviter ce reflux par de nouvelles hausses de cotisations, malgré un contexte bien moins favorable à l'augmentation des prélèvements que ne l'a été la période des Trente Glorieuses ? Encore une fois, même si le contexte général a beaucoup évolué, la forme de l'équation à résoudre n'a pas changé : c'est toujours entre les trois mêmes termes que doit se faire l'arbitrage.

## RÉFÉRENCES

- BLANPAIN NATHALIE, CHARDON OLIVIER, (2010), « Projections de population à l'horizon 2060 : un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première*, 1320.
- CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES, (2015), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR – Juin 2015, La Documentation Française.

---

Mots-clés : Vieillesse, retraite, immigration, Paul Vincent.

AVRIL  
JUIN

N° 2 1946

# POPULATION

REVUE TRIMESTRIELLE  
DE L'INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

## SOMMAIRE

- Alfred SAUVY. — Faits et problèmes du jour.  
Vincent FONSGRIVE. — A propos du recensement du 10 mars 1946.  
Paul VINCENT. — Vieillesse de la population, retraites et immigration.  
Louis CHEVALIER. — Pour une histoire de la population.  
Alfred SAUVY. — Plein emploi et pleine population.  
Alain GIRARD. — Sondages et démographie.  
Jacques DOUBLET. — Aperçu sur les législations étrangères en matière de démographie.  
Jean SUTTER. — Le facteur « qualité » en démographie.  
Georges LETINIER. — Eléments d'un bilan national de l'alcoolisme.

## CHRONIQUES

La situation démographique, par Jean BOURGEOIS.  
Notes et documents. — Bibliographie critique.  
Législation.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE